

# TOURNOI REGIONAL: 14 AVBIL 2018

# REGLEMENT DU TOURNOI

<u>Article 1</u> - Le **TOURNOI REGIONAL** organisé par le **TENNIS DE TABLE LA MOTTE SERVOLEX** se déroulera le :

### **SAMEDI 14/04/2018**

Gymnase de l'Epine - ouverture à 7h15. 2349 avenue René Cassin 73290 LA MOTTE SERVOLEX

<u>Article 2</u> - Le tournoi est homologué sous le n° **641/2017-R** par la FFTT, et réservé aux seuls joueurs et joueuses de la ligue Rhône-Alpes/Auvergne licenciés FFTT.

Les **résultats** seront **pris en compte** pour le calcul des classements FFTT (sauf tableau Handicap).

<u>Article 3 LICENCIATION</u> - Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

# **DOCUMENTS ATTESTANT DE LA LICENCIATION:**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique). Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique). Accès internet à l'adresse suivante : <a href="http://www.fftt.com/licence">http://www.fftt.com/licence</a>. Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <a href="http://spid.fftt.com/spid/home.do">http://spid.fftt.com/spid/home.do</a>. Accès à l'application « Smartping » pour smartphones ( Android et IOS ).

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou horsliste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT: "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)

Dotations

Article 5 - Le tournoi se déroulera sur 26 tables. Les tableaux, horaires et dotations sont les suivants :

			Dotations				
Tranche	Tableaux		Heure début	Quart	Demi	Finaliste	Vainqueur
1	Tableau A	< 900 points (NC à 8)	8h30	lot	10 €	15 E	30 €
	Tableau B	< 700 points (NC à 6)	10h00	lot	5 E	10 €	20 €
2	Tableau C	< 1500 points (NC à 14)	10h00	lot	15 E	35 €	70 €
	Tableau D	< 1100 points (NC à 10)	11h30	lot	10 E	20 €	40 €
3	Tableau E	< 1700 points (NC à 16)	11h30	lot	20 €	40 €	80 €
	Tableau F	< 1300 points (NC à 12)	13h00	lot	10 E	25 €	50 €
4	Tableau G	< 1900 points (NC à 18)	13h00	lot	20 €	45 €	90 €
5	Tableau H	Toutes Séries	14h30	lot	50 €	100 €	150 €
	Tableau I	Handicap	15h30	lot	20 €	40 €	80 €

<u>Article 6</u> - Les participations sont limitées à 3 tableaux maxi par joueur (1 Tableau par Tranche) + Handicap. Les tableaux A à H seront limités à 48 joueurs. Dans le cas où un tableau comporterait un nombre de joueurs insuffisant, l'organisation se réserve le droit d'annuler le tableau ou de réduire sa dotation de moitié.

<u>Article 7</u> - Le pointage sera clos **30 minutes** avant le lancement de chaque tableau. Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence.

Article 8 - Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves séniors.

Article 9 - Les féminines seront acceptées en tableau masculin par équivalence du nombre de points licence.

<u>Article 10</u> - Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3 (excepté le tableau handicap). Les deux premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

<u>Article 11</u> - Les parties du tableau I (Handicap) se déroulent en un set de **33 points** (élimination directe). Le Handicap sera de **1 point par différence de 40 points entre les classements des deux joueurs**. Le handicap maxi sera plafonné à **16 points**. Changement de service tous les deux points.

Article 12 - Les parties seront arbitrées par les joueurs en poule. Pour les tableaux à élimination directe, l'arbitrage sera effectué par les joueurs éliminés au tour précédent. Tout joueur qui ne satisferait pas à cette obligation sera exclu des tableaux où il serait encore qualifié.

Les balles **plastiques** seront fournies par les joueurs. Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur.

<u>Article 13</u> - Il n 'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, buvette et restauration seront disponibles sur place.

Article 14 - Les droits d'engagement sont fixés à :

- Participation à 1 tableau : 8 Euros
- Participation à 2 tableaux : 15 Euros
Le règlement se fera sur place.

- Participation à 3 tableaux : 20 Euros
- Tableau Handicap : 4 Euros

### Article 15 - Les inscriptions se feront par le formulaire en ligne :

- Site internet du club : http://ttlms.fr/tournoi

- Facebook : facebook.com/ttlms73

Ou par mail à l'adresse suivante : tournoittlms@gmail.com, en renseignant : adresse mail, Nom, Prénom, Téléphone, n° de licence, nombre de points licence début phase 2, club.

Elles seront prises en compte jusqu'au vendredi 13 Avril 17h00.

Par dérogation, une inscription tardive ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles dans les tableaux. Celle-ci sera par ailleurs majorée de 2€ par tableau. Dans ce cas, l'incorporation dans les poules se fera indépendamment de la hiérarchie des classements.

La constitution des poules aura lieu en public le vendredi 13 avril à 19h00 au gymnase de l'Epine.

<u>Article 16</u> - Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur Loïc GIRARD DIT CALAMAN (38 route du petit Salagine - 74150 BLOYE - licence : 302224). Il sera assisté par Maxime DUGEAY (JA1) et Raphaël AMMARI, licenciés du TTLMS.

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur / joueuse dans son tableau.

Les décisions prises par le juge arbitre en application du règlement fédéral et du présent règlement feront autorité et seront non contestables.

<u>Article 17</u> - Les tableaux seront récompensés dès les ¼ de finale par de nombreux lots auxquels se rajouteront les dotations en espèces (article 5).

Le montant total des récompenses s'élève à près de 1700€ en espèces et en lots.

Article 18 - Le tournoi est organisé par le Tennis de Table la Motte Servolex (73290).

## Renseignements

Flavio FARAILL: 06.06.47.13.94 Raphaël AMMARI: 06.16.79.79.32 Grégory SUDRE: 06.80.55.15.70

<u>Article 19</u> - Le club Tennis de Table la Motte Servolex décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (vol, accident, etc.)

Article 20 - L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.